

**L'EUROPE, LES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES
EUROPÉENNES ET LE PORTUGAL (*)**

Par Claude Serge Aronstein
Avocat à la Cour de Bruxelles

*Monsieur le Bâtonnier, Monsieur l'Ambassadeur
de Sa Majesté de Roi des Belges, Monsieur le Prési-
dente de la Cour Suprême, Messieurs les Ministres,
Monsieur le Procureur Général de la République,
Messieurs les Magistrats, Mesdames, Messieurs, Mes
Chers Confrères :*

J'ai à Bruxelles un vieil ami viennois très cosmopolite, très connaisseur, et comme c'est le première fois de ma vie que je viens au Portugal, je lui demandais conseil et il me dit: fais attention, les Portugais, et surtout les juristes et gens de robe, à Lisbonne, sont particulièrement perspicaces, érudits et critiques, ce sont des auditeurs très difficiles mais ils ont, en outre, une qualité fort agréable, ils sont très sensibles à la beauté. Si tu peux donc amener une jolie femme avec toi, peut-être qu'en la voyant, te pardonneront-ils les lacunes. Et c'est pourquoi je suis venu avec ma femme.

(*) Conferência proferida na sede da Ordem em 15-4-977.

Je tiens à remercier vivement Monsieur le Bâtonnier ainsi que Maître Antonio Maria Pereira, de la gentillesse qu'ils ont eu de m'inviter à prononcer cette Conférence sur l'Europe, les Assemblées Parlementaires Européennes et le Portugal. Je vais essayer brièvement d'exposer quelques idées et je répondrai, par après, à un débat que je souhaite vivant et approfondi.

L'Europe, qu'est-ce que c'est géographiquement? Nos amis Indiens apprennent que l'Europe est le promontoire occidental du Continent Asiatique; de manière plus classique, nous avons appris à l'école primaire que l'Europe est le Continent qui va de l'Atlantique à l'Oural et du Groenland au Spitzberg. Historiquement, c'est ce groupe de peuples qui depuis moins de trente siècles ont connu toutes les étapes de la civilisation, qui se sont d'abord organisés modestement face à l'envahisseur asiatique, (je pense notamment aux guerres médiques), qui se sont développés et puis ont exercé l'hégémonie mondiale depuis les temps modernes, jusqu'aux deux guerres mondiales et qui connaissent maintenant une phase de découragement et de modestie excessive.

Le Portugal est un pays européen au plus haut point, lui qui a formé, à la Renaissance, un des Empires les plus grands et dont les limites dûrent être fixées et reculées par le Pape au Traité de Tordesilhas de 1494.

Culturellement, l'Europe basée sur l'hellénisme, le judaïsme et la chrétienté, a, parmi ses très nombreuses contributions, donné à l'humanité trois apports majeurs. Ceux-ci sont, selon moi, d'abord la définition et la mise en oeuvre de la raison, deuxièmement le concept d'universalisme et, troisièmement, l'amour et la conquête des libertés. C'est pourquoi, dans notre monde bouleversé, si orgueilleusement chaotique et si dérisoirement déchiré, malgré toutes nos faiblesses, je suis fier d'être Européen.

Enfin, sur le plan politique, l'Europe est divisée, hélas, en trois zones: la partie orientale, vous le savez, est dominée par un totalitarisme originellement généreux mais qui, comme

tous les totalitarismes, étouffe en l'homme ce qu'il y a de plus précieux, sa liberté et sa dignité. Puis, une deuxième partie qui groupe un certain nombre de pays neutres et d'autres pays qui ont connu des fortunes politiques diverses allant de Narvik au Cap Sounion, et, enfin, ce qu'on appelle la petite Europe occidentale, celle qui, comparable à une construction à géométrie variable, est celle des trois, des cinq, des six, des sept, des neuf ou des dix-neuf pays, selon le cas.

Le Portugal, lui, se trouve à l'Ouest de cette Europe. On peut dire, à juste titre, que le Portugal forme l'extrême-occident. Et je voudrais tout de suite affirmer mes idées ou efforts, et dire ma foi en l'Europe. Je crois que sa gloire passée est le garant de ses promesses futures. Je crois qu'une nouvelle ère pourrait commencer où l'Europe allierait la restauration de toutes ses belles et grandes traditions avec la mise au point d'une nouvelle forme de société qui conjuguerait la liberté, l'ordre et l'efficacité.

Enfin, je crois que l'Europe a un grand rôle à jouer dans les affaires mondiales. Notre planète est actuellement dans un état de crise sans aucun précédent dans l'histoire du système solaire, et je crois que l'Europe est capable et que peut être sa contribution est indispensable à sauver l'humanité toute entière des immenses périls qui la menacent.

Mais je crois que tout cela ne pourra se faire que lorsque les vieux Européens auront enfin réalisé un rêve vieux de quatre siècles, dont Sully s'était faite le propagandiste, c'est-à-dire, la construction des Etats Unis d'Europe.

Alors, voyons brièvement les Assemblées Parlementaires.

D'abord, il y a le Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe, dont le statut a été signé le 5 Mai 1949, est la plus vieille des organisations européennes intergouvernementales. Il a été créé après-guerre, dans un vaste mouvement d'espoir, de solidarité et de volonté d'affermir la démocratie et de faire oublier, à jamais, les horreurs indicibles du nazisme et du fascisme.

Je ne puis mieux faire que de vous lire un extrait du préambule du Statut du Conseil de l'Europe qui montre exactement les intentions des pères fondateurs :

«Persuadés que la consolidation de la paix fondée sur la justice et la coopération internationale est d'un intérêt vital pour la préservation de la société humaine et de la civilisation : inébranlablement attachés aux valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun de leurs peuples et qui à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit, sur lesquels se fonde toute démocratie véritable ;

Convaincus qu'afin de sauvegarder et de faire triompher progressivement cet idéal et de favoriser le progrès social et économique, une union plus étroite s'impose entre les pays européens qu'animent les mêmes sentiments ;

Considérant qu'il importe dès maintenant, en vue de répondre à certaines nécessités et aux aspirations manifestes de leurs peuples, de créer une organisation groupant les Etats Européens dans une association étroite.»

Ces considérations sont on ne peut plus actuelles et justifient mot pour mot, encore maintenant, tous les efforts qui restent à accomplir. Mais le Conseil de l'Europe a apporté une contribution majeure à l'édification de notre Continent. Non seulement il a élaboré et progressivement fait appliquer toute une série de Conventions portant sur des sujets très divers, mais, surtout, il est l'auteur, le créateur de ce système capital ; la Convention Européenne des Droits de l'Homme dont je parlerai tout à l'heure.

Disons simplement pour l'instant que l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, pièce maîtresse de cette Institution, et qui maintenant s'appelle Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, a été et reste le forum où tous les peuples démocratiques d'Europe peuvent se rencontrer et aborder ensemble, non seulement les grandes questions de l'histoire et de la politique et de la vie en commun, mais surtout, la défense des libertés chèrement acquises.

L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe n'a pas cessé depuis sa création de militer en faveur de la démocratie et c'est ainsi que dès 1970, l'Assemblée a reçu Monsieur Mario Soares, votre actuel Premier Ministre, qui était alors en exil.

C'est ainsi aussi que quelques jours après votre Révolution, le Comité des Ministres a publié, le 6 Mai 1974, un communiqué déclarant que «toutes les démocraties parlementaires européennes sont susceptibles de devenir membres du Conseil de l'Europe, dans l'esprit de l'article 3 de son Statut.»

Et c'est le 28 Septembre 1974 que Monsieur Mario Soares, alors Ministre des Affaires Etrangères, put remercier l'Assemblée de ce qu'elle avait fait, et définir les intentions du Portugal.

Au cours de sa 55ème Session, le Comité des Ministres s'était interrogé sur la meilleure manière d'être utile au Portugal et avait convenu que «le Secrétaire Général devrait s'assurer que les autorités portugaises soient pleinement informées des facilités qui pourraient être mises à leur disposition par le Conseil de l'Europe.»

Un programme de coopération technique fut alors élaboré, destiné à témoigner de la solidarité européenne envers le Portugal et à renforcer ainsi ses *structures démocratiques naissantes*. A la suite de contacts avec les Ministères Portugais compétents, en particulier avec les Ministères de l'Education, de la Justice et de la Communication Sociale, les premières mesures ont été adoptées par le Comité des Ministres faisant ainsi du Conseil de l'Europe la première organisation européenne à mettre sur pied un plan de coopération.

Le 3 Octobre 1975 avait lieu un débat devant l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe avec la participation d'une délégation pluripartite de l'Assemblée Constituante du Portugal conduite par son président, le Professeur Henrique de Barros. Une résolution avait alors été adoptée à l'unanimité d'où il ressortait que l'Assemblée espérait «voir se développer une collaboration étroite entre le Parlement portugais qui sera élu l'année prochaine et les Parlements nationaux des Etats membres de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe».

Le 16 Février 1976, l'Ambassadeur du Portugal déposait à Strasbourg l'instrument d'accession de son pays à la Convention Culturelle Européenne permettant ainsi au Portugal de siéger, en tant que 22ème Etat membre, à la 30ème Session du Conseil de Coopération Culturelle (Mai-Juin 1976).

Et, surtout, moins de deux ans et demi après votre si sage et si belle Révolution des oeilletts, le Portugal a été accueilli le 22 Septembre 1976 comme 19ème membre du Conseil de l'Europe. Je considère cette date comme historique car elle marque l'entrée dans l'Europe démocratique d'un pays qui nous est cher et qui, pendant près d'un demi siècle, a été dans les ténèbres et les souffrances que toute dictature entraîne inévitablement. Et c'est ce même 22 Septembre 1976 que le Portugal signait également la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Enfin, pour montrer que le Conseil de l'Europe se veut pratique, cette année encore, comme ce fut le cas en 1975 et en 1976, il existe un fonds spécial, dont la dotation a été votée dans le cadre du budget général du Conseil de l'Europe pour 1977, destiné à la coopération avec le Portugal et plus particulièrement au financement de projets techniques approuvés par le Comité des Ministres.

Alors, deuxième grande institution européenne, les Communautés Européennes et plus précisément je parlerai de la Communauté Economique Européenne. Comme vous le savez, le Traité de Rome qui l'institue, a été signé le 20 Mars 1957.

Son Préambule déclare: «résolus à affermir par la constitution de cet ensemble de ressources, les sauvegardes de la paix et de la *liberté*, et appelant les autres peuples de l'Europe qui partagent *leur idéal* à s'associer à leurs efforts...». Comme vous le voyez, quoique plus discrète, la référence aux idéaux démocratiques existe toujours. En effet, il y a un lien idéologique et historique très étroit entre le Conseil de l'Europe et les Communautés Européennes, ces dernières se voulant les continatrices des idéaux du premier.

Les relations entre la Communauté Economique Européenne et le Portugal ont commencé par un accord préférentiel signé

le 22 Juillet 1972, ainsi qu'un accord signé le même jour entre le Portugal et la CECA, c'est-à-dire, la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Un nouvel accord intérimaire fut signé le 20 Septembre 1976 avec le Portugal libre et est entré en vigueur le 1er Novembre 1976.

Alors, quelle est l'institution à mes yeux la plus importante et la plus riche de promesses de cette Communauté? C'est évidemment son Parlement européen qui siège à Strasbourg. Ce Parlement, tel qu'il s'est baptisé lui-même, mais que les Traités appellent Assemblée Parlementaire Européenne, a été conçu pour donner à cette nouvelle union européenne un fondement démocratique. En effet, on ne conçoit pas que des Etats délèguent à une autorité supérieure, une autorité fédérale, des pouvoirs sans que ces pouvoirs puissent être contrôlés par une Assemblée Européenne qui, au niveau suprême, national ou fédéral, exerce les compétences de contrôle et les fonctions législatives dévolues sur le plan interne, aux Parlements nationaux. Et c'est pourquoi, la grande question qui est débattue actuellement, est l'élection de ce Parlement européen au suffrage universel. Actuellement, cette Assemblée est désigné au second et parfois, au troisième degré parmi les membres des Parlements nationaux. Il est capital pour que l'Europe se réveille, pour que les citoyens de l'Europe se sentent concernés par les débats de Strasbourg, pour que, finalement, naisse une démocratie européenne, que les représentants du peuple européen soient effectivement élus par ce dernier. Et c'est pourquoi, j'attache tant d'importance aux élections qui auront lieu, je l'espère ardemment, en 1978, et qui éliront pour la première fois dans l'histoire du monde, un Parlement International au suffrage universel.

Alors, pour être complet, je veux simplement citer deux autres Assemblées mais qui ne forment pas le propos de ce soir. Il s'agit, d'une part, de l'Assemblée de l'UEO, c'est-à-dire, de l'Union de l'Europe Occidentale. Cette organisation est née, d'une part du Traité de Bruxelles du 17 Mars 1948 groupant cinq pays, le Benelux, l'Angleterre et la France et qui a été transformée par les accords de Londres et de Paris d'Octobre 1954

pour y inclure l'Allemagne et l'Italie. Comme vous le savez, cette Union de l'Europe Occidentale a été mise au point pour remplacer la Communauté Européenne de Défense, que les six pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier avaient établie et signée et que seule la France a refusé de ratifier.

On pourra regretter durant de nombreuses décennies cet échec car dans le sillage de la Communauté Européenne de Défense, il y avait ce Traité, portant une véritable Constitution de l'Europe politique, constitution qui a été élaborée et adoptée par l'Assemblée Ad Hoc en 1952-1953. Elle avait prévu un Parlement Européen composé de deux Chambres, une Chambre des Etats et une Chambre des Peuples, un Exécutif doté de certains pouvoirs supranationaux et une véritable organisation fédérale.

Bref, l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale se borne à prévoir une collaboration en matière militaire et de légitime défense collective. C'est l'unique forum européen où se débattent ces questions militaires. Cette Assemblée présente une petite innovation dans l'histoire du parlementarisme européen. C'est en effet à ses membres que le Comité des Ministres a permis d'établir les textes organiques de son existence, c'est-à-dire, la Charte de l'Assemblée et le Règlement.

Alors, la quatrième Assemblée, que je cite pour mémoire simplement, a été mise sur pied dans la mouvance du Traité de l'Atlantique Nord signé à Washington le 4 Avril 1949. Je crois utile, pour fixer les idées, de vous rappeler une phrase du préambule de ce Traité de l'Atlantique Nord: «déterminés à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leurs héritages communs et leurs civilisations, fondés sur *les principes de la démocratie, des libertés individuelles* et du *règne du droit*».

Je dois dire que je n'ai jamais compris comment le Portugal de Salazar avait pu signer ce Traité et surtout, comment les autres pays avaient pu tolérer sa présence dans un concert de Nations dont les finalités avouées sont la préservation de la liberté.

Quoi qu'il en soit, on a voulu donner à l'organisation de l'Atlantique Nord, l'OTAN, une Assemblée qui n'était pas prévue

par le Traité et on a créé en 1955 l'Assemblée de l'Atlantique Nord qui, en fait, n'a qu'un caractère semi-officiel et qui n'est que partiellement européenne puisqu'elle compte des représentants des Etats Unis d'Amérique et du Canada. Cette Assemblée, en fait, ne fait qu'organiser de manière régulière des réunions interparlementaires.

Alors, j'en viens maintenant à la Convention Européenne des Droits de l'Homme qui, à mon sens, est une des oeuvres maîtresses, je l'ai déjà dit, du Conseil de l'Europe et qui, surtout, constitue un pas capital dans le progrès de l'humanité vers davantage de justice et de liberté — «La Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés Fondamentales» a été signée à Rome le 4 Novembre 1950.

Je veux, ici encore, vous lire un extrait de son préambule : «Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, et que l'un des moyens d'atteindre ce but est la sauvegarde et le développement des droits de l'homme et des libertés fondamentales»; «Réaffirmant leur profond attachement à ces libertés fondamentales qui constituent les assises mêmes de la justice et de la paix dans le monde et dont le maintien repose essentiellement sur un régime politique véritablement démocratique, d'une part et, d'autre part, sur une conception commune et un commun respect des droits de l'homme dont il se réclame»; «Résolus, en tant que Gouvernement d'Etats Européens animés d'une même esprit, possédant un patrimoine commun d'idéal et de tradition politique, de respect de liberté et de prééminence du droit, à prendre les premières mesures propres à assurer la garantie collective de certains des droits énoncés dans la Déclaration Universelle.»

La Convention Européenne fait expressément allusion à la Déclaration Universelle des Droits de l'homme adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 10 Decembre 1948. La différence essentielle entre la Déclaration et cette Convention est que la Déclaration n'est qu'un catalogue de voeux pieux dénués de toute fonction juridique et d'efficacité pratique, tandis que la Convention constitue, pour la première fois dans l'his-

toire de l'humanité, un Traité international qui garantit collectivement certains droits fondamentaux et qui prévoit un mécanisme de recours, de contrôles et de sanctions qui permet d'assurer le respect effectif de ces droits garantis.

Il y a, en effet, que cette Convention a établi d'abord une Commission Européenne des Droits de l'Homme, qui est à la fois une sorte de juridiction d'instruction qui établit et rassemble les faits et, en même temps, agit comme un filtre puisqu'elle décide souverainement de la recevabilité des cas qui lui sont soumis, qui agit également comme une Commission de Conciliation ou de bons offices car elle essaie toujours d'oeuvrer à une conciliation entre la partie requérante et l'Etat mis en cause, et qui donne son avis sur le fond des problèmes soulevés.

Alors, une fois que la Commission Européenne a statué sur le fondement des plaintes dont elle est saisie, elle transmet son avis, soit au Comité des Ministres, soit à la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Il va de soi que la transmission au Comité des Ministres n'est pas la solution la plus heureuse puisque celui-ci est un organe politique.

La Convention contient deux articles qui en sont véritablement la clé. Il s'agit, d'une part, du *droit de recours individuel* prévu à l'article 25 de la Convention par lequel tout habitant a le droit, s'il estime que les juridictions de son pays ont méconnu l'un des droits garantis par la Convention, de porter cette affaire directement devant la Commission Européenne, c'est-à-dire, de porter plainte contre un Gouvernement. C'est la première fois dans l'histoire de l'humanité qu'un citoyen a le droit d'attaquer l'Etat dont il se plaint, devant une juridiction internationale qui pourra trancher entre les deux. Justement, je viens d'employer le mot trancher, or, la Commission quand elle a rendu son avis, transmet l'affaire pour décision définitive à la Cour Européenne.

C'est pourquoi, il est indispensable que les Etats qui ont ratifié la Convention et accepté le droit de recours individuel acceptent également la juridiction obligatoire de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, juridiction obligatoire qui est prévue par l'article 48. Autrement dit, pour que cette Conven-

tion soit effective et soit dotée d'un mécanisme concret de recours et de contrôle, il faut que chaque Etat, non seulement la ratifie mais encore, accepte, dans des instruments séparés, le contenu de l'article 25 et le contenu de l'article 46. A défaut de ce faire, la convention est privée de son efficacité.

Alors, venons en au problème central qui vous préoccupe. La position, à l'égard de l'entrée du Portugal dans l'Europe. Il va de soi que je parle en mon nom personnel et je parle, pour l'instant, de l'entrée du Portugal dans la Communauté Economique Européenne.

Sur le plan politique, il me semble qu'il y a ici un double intérêt: il y a intérêt pour le Portugal d'entrer dans la Communauté, pour entrer dans le Club des Nations Démocratiques car, ce faisant, il renforce son propre régime démocratique contre le danger, toujours possible, de l'extrême droite ou de l'extrême gauche. Mais l'Europe a également intérêt que le Portugal entre, afin de renforcer le camp de la démocratie. Nous savons que, dans le monde actuel, la démocratie est une fleur extrêmement fragile qui ne fleurit que dans une toute petite minorité de pays privilégiés. Il faut donc fortifier les racines de ces démocraties et se réjouir de tous les apports nouveaux.

Sur le plan des Institutions, l'entrée du Portugal peut et doit également entraîner une démocratisation du processus interne, par une prise de décision et une simplification de celui-ci. Il faut, en effet, revenir à la doctrine fondamentale des Communautés Européennes, à savoir, que les décisions doivent normalement se prendre à la majorité et non pas à l'unanimité. Il faut enlever aux Etats Membres le droit de veto que la pratique inaugurée par le Général De Gaulle a consacré de manière absolument abusive.

Alors, sur le plan économique, il me semble certain que le Portugal a intérêt à entrer dans la CEE. En revanche, on discute dans certains milieux économiques de la question de savoir dans quelle mesure la Communauté a intérêt à ce que le Portugal y entre.

Pour ma part, je ne suis pas économiste et je ne souhaite pas entrer dans le détail de questions extrêmement techniques. Ce

n'est ici, ni le lieu, ni le moment, mais je crois pouvoir faire observer, en bon sens, que l'Europe aurait certainement d'importants avantages à l'entrée du Portugal. Tout d'abord, il s'agit, à mon sens, de faire se converger, à moyenne échéance, l'Europe économique avec l'Europe politique, morale, historique et culturelle. D'autre part, la Communauté Economique Européenne ayant établi un marché commun, union douanière et visant à établir une Union Economique, il est dans la logique de l'étendre. Avec l'entrée du Portugal, il est évident que l'ensemble de la Communauté verra s'ouvrir de nombreux marchés et, j'aimerais aussi ajouter, ici, cinq arguments qu'on a examinés jusqu'à présent de manière trop discrète.

D'une part, l'entrée du Portugal apportera à l'Europe l'ouverture sur l'Atlantique. Deuxièmement, elle apportera une pêche extrêmement importante. N'oublions pas qu'en vertu de la codification du droit de la mer qui est actuellement en cours, les zones de pêche pourront être portées jusqu'à 200 miles. D'autre part, le Portugal a, si je suis bien informé, un sous-sol assez riche et, enfin, lorsque celle-ci aura été réorganisée, l'agriculture portugaise est très complémentaire de celle de la Communauté.

Voilà donc, sur le plan économique, des facteurs qui militent à mon sens, impérieusement pour son entrée. Si cette entrée doit également entraîner pour l'Europe des sacrifices, ou des concessions, je crois que cela correspond à la covation et au destin de l'Europe de le faire. L'Europe n'a de sens que si c'est un ensemble doté d'une âme généreuse et lucide.

Enfin, sur le plan philosophique, il me semble capital de réaffirmer que le Portugal est dans l'Europe. Il faut aussi, ici, que la réalité politique se rapproche du rayonnement culturel de notre Continent. Il faut aussi que nous puissions faire progresser notre idéal de la construction progressive d'une fédération des Etats Unis d'Europe. Cette négociation pourra être longue, difficile, technique. Il faudra également aborder les problèmes que pose la candidature parallèle de la Grèce et de l'Espagne dans cette même Communauté. Mais il faut, avant tout,

me semble-t-il, qu'il y ait une volonté politique ferme, lucide et persévérante pour que ces négociations aboutissent dans les meilleures conditions techniques et morales pour chacune des parties.

Un haut Diplomate portugais a dénombré quatre qualités ou vertus que le Portugal pourrait apporter à l'Europe. Il a cité le courage, l'humilité, la modération et le bon sens. Je voudrais, moi, y ajouter une cinquième qualité que je trouve capitale et qui est en voie de disparition dans le monde technocratique et froid que nous sommes en train de construire, c'est la merveilleuse qualité de gentillesse. Cette gentillesse dont les Portugais sont si généreux et avec laquelle ils peuvent être si heureux.

Toutes ces raisons, à mon sens, justifient que l'Europe lance en faveur du Portugal, un véritable plan Marshall d'aide économique et technique, ce faisant, l'Europe restera fidèle à sa mission universaliste et mondialiste et l'Europe contribuera à redevenir elle-même.

Je voudrais également ajouter un point. Il me semble extrêmement important pour l'Europe qui actuellement est dans un état de sclérose et de découragement accentué, d'accepter à bras ouverts de nouveaux élèves dans la classe européenne dans la mesure où ces élèves sont remplis d'une foi, d'une ferveur et d'un idéal démocratique et d'un dynamisme bâtisseur. Il faut que l'élargissement de l'Europe se conjugue avec un agrandissement réel de la construction européenne. C'est pourquoi, je marque mon accord complet avec le discours de Monsieur Mario Soares, votre Premier Ministre, prononcé le 11 Mars 1977, parlant à la Commission. Et c'est pourquoi, je crois que le Portugal devrait saisir cette chance historique de montrer dès maintenant que dans la classe européenne, les nouveaux élèves sont dignes des anciens professeurs maintenant disparus car, et c'est une parenthèse que j'ouvre mais qui est importante et qui explique beaucoup de défaillances de l'histoire contemporaine, l'Europe est actuellement très pauvre en grands hommes. La grande génération des hommes d'Etat d'après-guerre a disparu et trop souvent ceux qui

occupent les avenues du pouvoir n'ont ni l'envergure intellectuelle, ni le rayonnement moral pour conduire les grands desseins.

C'est pourquoi, j'aimerais faire une première suggestion concrète, c'est que le Gouvernement de la République portugaise fasse très prochainement une déclaration solennelle par laquelle le Portugal affirme sa volonté de construire une Europe Fédérale du point national et dise sa volonté de contribuer à cette construction, se déclarant prêt à déléguer à la Fédération Européenne une partie des attributions de la souveraineté nationale. Et, ma deuxième suggestion concrète c'est que le Portugal, par la voix de son Gouvernement, et par la voix de l'Assemblée de la République, déclare prochainement aussi, que non seulement le Portugal ratifie la Convention Européenne mais adhère expressis verbis et pour une durée indéterminée aux articles 25 et 46 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Cela est indispensable pour la Convention ait des organes et un mécanisme efficaces.

Pour conclure, je veux dire ma conviction que le Portugal, sur le plan historique, culturel et moral, est un grand pays. Je veux dire que l'Europe, elle, est un grand Continent et qui doit, je veux le croire, reprendre sa place dans l'univers. Je dis que tous ensemble, peuples libres de l'Europe, nous devons forger une entité nouvelle, la Nation Européenne. Et lorsque nous serons unis nous verrons éclore un nouvel âge d'enthousiasme et nous pourrons oeuvrer pour le bonheur de tous les habitants de l'Europe et pour la paix et la justice sur toute notre planète. Mesdames, Messieurs, vive le Portugal libre, vive l'Europe Unie.